

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.
Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL (arrivée à 19h13), Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE
Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,
Date de la convocation : 26 novembre 2024
Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET
Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2024-06- 04 A ECOLES ENFANCE

- **Demande de subvention CAF dans le cadre de la sécurisation du « skate »**

Alain VERMOREL, adjoint au Maire, rappelle que la collectivité s'est engagée à réaliser une rampe de skate, et qu'il y a nécessité de créer une sortie par mesure de sécurité. Il indique qu'une subvention peut être allouée par la CAF de la Corrèze, que la CAF a une commission au premier trimestre 2025 pour étudier le projet déposé d'une sortie aux normes, et qu'au cas présent, une subvention pourrait être obtenue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal : A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'une rampe de skate et les travaux utiles à sa mise en sécurité,
ARRETE le plan de financement de l'opération comme suit s'agissant de la sécurité :

Caisse d'Allocation Familiale	80.00%	4.000,00 €
Fonds libres et/ou emprunt	20.00%	1.000,00 €
TOTAL HT		5.000.00 €


SOLLICITE l'attribution de l'aide susceptible d'être accordée par la Caisse d'Allocation Familiale
AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à la vie de l'actuel contrat de solidarité communale.

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme
Meymac, Le 02 DECEMBRE 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20241205-2024-06-04-A-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024